

## Communiqué de Presse

# Article 32 du projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraite

---

Lettre adressée le 26 septembre 2013 par le Docteur Gérard Maudrux, Président de la CARMF, à tous les députés :

Madame, Monsieur le député,

### Peut-on faire une bonne loi sur des bases délibérément fausses ?

Vous allez devoir voter l'Article 32 de la Loi "garantissant l'avenir et la justice du système de retraites", article qui concerne les caisses de retraite des professions libérales. Pour justifier ce texte, nous avons pu constater que certains ont été bien « briefés », pour ne pas dire désinformés.

Certaines caisses sont en déséquilibre : **Totalement faux.**

Si on ne prend que les projections tendanciennes demandées et fournies au COR, toutes les caisses de France le sont naturellement. Ces courbes n'intègrent pas les mesures d'ajustement que nous faisons chaque fois que nécessaire depuis 70 ans, en constituant même des réserves garantissant mieux l'avenir que tous les autres régimes.

Certaines caisses seraient mal gérées : **Totalement faux.**

Les caisses de professions libérales ont eu droit à des rapports IGAS dans le but de démontrer très maladroitement la chose. Ils ne permettent pas de conclure sérieusement à des anomalies de gestion. Vous pouvez vous procurer des extraits de notre rapport avec commentaires sur: <http://www.carmf.fr/tmp/RAPPORT-IGAS-CARMF-2013.pdf>. L'intégralité du rapport est à votre disposition si vous le souhaitez, tout est dans le même esprit.

Les directeurs des caisses libérales seraient trop payés, plus que ceux des autres caisses de sécurité sociale. Depuis quand fait-on des lois pour une **jalousie** ?

Mon directeur, qui n'est pas le mieux payé, est polytechnicien, énarque, actuaire, et a 30 ans d'expérience. Trois personnes issues du sérail - comme le directeur du RSI qu'il a fallu révoquer - ne le remplaceraient pas, et c'est une que l'on veut nous imposer ?

Ces mesures permettraient « une gestion plus efficiente » : **Totalement faux.**

Les mesures de l'Article 32 ne font que reprendre et étendre les propositions d'un rapport IGAS vieux de 2 ans contestable et contesté à l'époque. Est-ce un hasard si cet article a été ajouté à la dernière minute, sans aucune consultation ?

Toutes ces mesures ont été mises en place lors de la constitution du RSI. Résultat après 5 ans : 5 milliards de pertes, 6 % de frais de gestion au lieu de 1,3 % pour nos caisses, 25 % d'affiliés dans une pagaille monstre, 77,6 % de taux de recouvrement pour 98 % dans nos caisses, "une catastrophe industrielle" selon la Cour des Comptes... Est-ce cela que vous voulez pour nous ? Pourquoi détruire ce qui marche bien pour mettre en place une centralisation technocratique qui a fait la preuve cuisante de son échec ? Allez-vous être à l'origine d'une catastrophe industrielle chez les 800 000 libéraux ?

Des technocrates en mal de débouchés veulent prendre le pouvoir. Madame, Monsieur le Député, s'il vous plaît, laissez encore un peu de pouvoir aux Français qui n'en ont jamais abusé depuis 70 ans, et qui donnent beaucoup à la société, sans jamais rien lui demander. Le « Plan Juppé » a laissé des traces pendant 20 ans, ici il sera multiplié par 5 !

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le député, en l'assurance de ma haute considération.

Dr Gérard MAUDRUX,

Président de la CARMF

---

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (126 000 cotisants, 72 500 prestataires). Elle recueille chaque année plus de 2 milliards d'euros de cotisations (médecins +caisses maladies) et verse 1, 9 milliard d'euros de prestations, les excédents sont affectés aux réserves ou servent à payer la compensation nationale.

*Contact presse :*  
*Service communication - Grégoire Marleix*  
*Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23*  
*E-mail : [communication@carmf.fr](mailto:communication@carmf.fr)*